



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 25 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre adressée le 14 juillet 2014 au Secrétaire général par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/496), j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran réaffirme sa pleine souveraineté sur les îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb dans le golfe Persique et souligne que les décisions et mesures qui ont été prises par les responsables iraniens concernant ces îles l'ont toujours été sur la base des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran. Aussi le contenu de la lettre susmentionnée apparaît-il comme une ingérence dans les affaires intérieures de l'Iran, qui en rejette catégoriquement les dispositions.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a toujours mené une politique d'amitié et de bon voisinage avec tous les pays limitrophes; dans ce contexte, il se dit une nouvelle fois disposé à engager des pourparlers bilatéraux avec les Émirats arabes unis, afin de continuer à renforcer les relations bilatérales et de dissiper tout malentendu entre les deux pays. Dans l'intervalle, il va de soi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République islamique d'Iran concernant lesdites îles ne sauraient faire l'objet de négociations.

Je tiens par ailleurs à souligner que l'expression « golfe Persique » est la seule appellation géographique correcte de l'espace maritime séparant la République islamique d'Iran de la péninsule arabique, et ce, depuis la nuit des temps. Comme en attestent les archives de tous les grands instituts de cartographie, cet espace maritime n'a jamais porté d'autre nom que celui de golfe Persique. Dans ces conditions, la politique appliquée par l'Organisation des Nations Unies qui encourage l'emploi de « golfe Persique » comme seule expression désignant cet espace maritime mérite d'être signalée et devrait être respectée par tous. Il est par conséquent inacceptable de forger et d'employer de nouvelles appellations, y compris celle utilisée dans les deux lettres mentionnées précédemment, et impératif de mettre fin à de telles initiatives.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) G. Hossein **Dehghani**

---